



Les **20 ans** de la CDR Montréal-Laval

**Innovation, développement et soutien
au service des coopératives**

Les 20 ans de la CDR Montréal-Laval : Innovation, développement et soutien au service des coopératives

Crédits :

Coordination de la publication : CDR Montréal-Laval

Recherche documentaire, entrevues et rédaction : Alain Chénier

Conception graphique et infographie : Marilou Régimbal

Illustration de la couverture : Mélanie Charest

Pazapa Inc.

Révision Linguistique : Julie Faubert, Nada Elkouzi et Marie-Pierre Leduc

Production vidéo et réalisation du DVD : Alain Chénier, Julien Élie et Marianne Allard

Impression : Imprimerie Nap-Art Gothique Inc.

Tirage : 500 exemplaires

Coordonnées de la CDR :

6879, rue de Marseille

Montréal (Québec) H1N 1M8

Téléphone : 514-340-6056

Télécopieur : 514-340-6023

www.cdr.coop

info@cdr.coop

ISBN 978-2-9810001-0-1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2007



Les **20 ans** de la CDR Montréal-Laval

**Innovation, développement et soutien
au service des coopératives**

Table des matières

Avant propos.....	4	
Introduction	5	
Aux sources de la CDR : les acteurs se mobilisent.....	6	
Les conditions du démarrage : Un colloque et un sous-ministre.....	6	
La loi et les coopératives de travail : le cas type de la SAQ.....	10	
Les années de turbulence.....	1	3
Péril en la demeure : l'avenir des CDR est compromis.....	1	3
La reconnaissance du milieu.....	16	
Du laboratoire social à la solidarité organisée.....	17	
La coopérative en action : ou les CTA comme outil de développement régional.....	19	
Du rôle et de l'action de la CDR.....	23	
Une vie démocratique inclusive.....	25	
Une Zone se fédère... ..	3	1
La difficile quête du consensus.....	3	1
Changement de «voix».....	3	4
Une Zone à étendre et à développer.....	34	
La table est mise : les 10 ans du Gala des Prix du mérite coopératif.....	36	
Promotion et diffusion de la formule coopérative : « des outils de communication pour mieux informer ».....	41	
Créer, innover, développer. L'avenir appartient à la coopération.....	44	
Remerciements.....	48	

La Coopérative de développement régional de Montréal-Laval a déjà vingt ans! Le chemin parcouru, souvent à travers bien des embûches, n'a été possible que grâce à la volonté, à la ténacité et à la générosité de ses dirigeants et à l'implication de ses employés. Au cours de ces vingt ans, quelques 75 personnes ont accepté le mandat d'administrateurs de la CDR ; certaines n'y sont restées qu'un an, quelques-unes ont complété des mandats de deux ans et plusieurs des mandats de trois ans, mais nous comptons plus de 15 administrateurs qui ont siégé au conseil plus de 5 ans et trois d'entre eux comptent plus de 16 ans d'implication.

Il apparaît évident que les orientations, les succès et les performances ont été marqués par leur présence. Rappelons-nous, non sans fierté, un certain nombre d'innovations qui viennent de la CDR de Montréal et qu'on a tendance à oublier : premier colloque sur les coopératives du travail organisé par le Centre de gestion des coopératives des HEC dirigé alors par Jean-Claude Guérard et à l'origine du changement de la Loi pour permettre leur création avec trois membres, reconnaissance du concept de coopérative de solidarité (encore le travail de Jean-Claude avec le groupe de Mont-Laurier), mise au point du concept de coopérative de travailleurs

actionnaire conjointement avec la CDR de l'Estrie et réactualisation du concept en 2000 (encore Guérard), mise sur pied du programme Campus Coopératives en le partageant avec 7 autres CDR grâce à un financement fédéral. Ce programme sera repris, sous une forme différente en 1999 et partagé avec 4 CDR, en plus d'être exporté à l'international.

Ce cahier souvenir donne la parole aux acteurs et observateurs qui ont symbolisé l'existence de la CDR de Montréal-Laval. Ce voyage à travers le temps trace le contexte de création de la CDR, les défis rencontrés et les projets réalisés. En définitive, bien du chemin parcouru et bien du chemin à parcourir. Merci aux administrateurs du passé et à ceux qui viennent, merci aussi aux employés qui, au fil des ans, se sont impliqués bien souvent au-delà d'un simple emploi pour répondre aux exigences fixées par le conseil.



Guy Bisailon,

Président de la Coopérative de développement régional de Montréal-Laval

Introduction

Quand Guy Bisaillon m'a demandé d'effectuer une recherche sur les vingt ans de la CDR, j'étais loin d'imaginer toute la densité de la matière que je découvrirais au cours de mes vagabondages archivistiques. Pourtant, ma formation d'anthropologue me préparait tout à fait au genre de trouvailles que j'allais y faire, ou plutôt à la solution que j'allais trouver pour faire parler ces marques du passé. L'histoire orale fait partie intégrante du travail de l'ethnographe, mais l'idée d'avoir recours à des entrevues non-directives m'avait complètement échappée.

Et, avant d'en arriver là, j'ai piétiné un bout de temps avec un fonds considérable de sources écrites. Non pas qu'elles étaient sans intérêt, bien au contraire, mais, il me manquait un liant pour les intégrer à la narration que je devais composer. Comment faire une histoire avec tout cela? Comment allais-je attacher tous ces bouts de fils épars pour en faire une histoire cohérente et fidèle aux événements? En poursuivant le dépouillement, par je ne sais quel déclic, j'ai constaté qu'on trouvait au sein des procès-verbaux ce qui allait devenir essentiel au récit à venir : des prénoms et des patronymes! Les acteurs de mon histoire étaient encore vivants, et bien vivants! Et je les avais sous les yeux. De là à dire que je les avais sous la main, que j'allais pouvoir convoquer leurs souvenirs, il n'y avait qu'un pas... Je ne pouvais laisser passer cette précieuse occasion de faire parler les témoins du moment, de m'appuyer sur une mémoire collective qui

restituerait, mieux que n'importe quelle source écrite, toute la dynamique d'un passé qui laisse encore son empreinte dans la vie de la CDR. D'autant, qu'à la suite de mon enquête, les personnages que j'avais couchés sur les transcriptions des entrevues se sont mis naturellement à dialoguer entre eux, à s'animer de cette réelle présence qui transforme les faits historiques en intrigue vivante, en histoire racontée. L'écriture vient ici fixer une histoire orale d'un grand intérêt, malgré la proximité du temps passé, malgré les distorsions et les caprices de la mémoire.

Cet ouvrage donne la parole aux acteurs, à ceux-là mêmes qui ont imprimé leur marque tout au long de ces vingt années quand, par essais et erreurs, comme le dit si justement Jean-Claude Guérard, ils inventaient (et dans certains cas, inventent toujours) l'avenir de la coopération du travail. Il n'aimait pas le statu quo non plus, «le fondateur», qui «aime imaginer des façons autres de faire les choses». Sa voix fait écho à ses collègues défricheurs, Léopold Beaulieu, Guy Bisaillon, Armand La Jeunesse, Pierre Marin, Pierre Sylvestre et Graham Weeks, qui m'ont accordé des entrevues de décembre 2006 à mars 2007. Les contributions d'Élise Tessier et de Richard Roussin ont aussi été d'une grande aide pour mettre en intrigue cette ébauche d'une histoire de la CDR.

Alain Chénier
7 mai 2007



Armand La Jeunesse



Jean-Claude Guérard



Guy Bisailon



Pierre Marin

Aux sources de la CDR : les acteurs se mobilisent

Souvenirs et commentaires d'Armand La Jeunesse, directeur général de la CDR de Lanaudière, de Jean-Claude Guérard, fondateur de la CDR, de Guy Bisailon, ancien directeur général et actuel président de la CDR, et de Pierre Marin, président fondateur de la CDR Montréal-Laval. • Propos recueillis par Alain Chénier.

LES CONDITIONS DU DÉMARRAGE : Un colloque et un sous-ministre...

Le Centre de gestion des coopératives des HEC a été une véritable pépinière de la coopération du travail, un formidable lieu d'incubation de nouveaux modèles qui feront leur marque tout au long des deux décennies qui suivront la création des CDR. Cette histoire est celle de coopérateurs inspirés qui ont su insuffler au mouvement coopératif innovation et vitalité.

Armand La Jeunesse : « Le modèle des coopératives régionales de développement est issu de la CDR de Montréal-Laval. À l'origine -on est en 1985-, Benoît Tremblay, sous-ministre au Ministère de l'Industrie et du Commerce de l'époque, ancien directeur du Centre de gestion des coopératives des HEC, convoque Jean-Claude Guérard, le nouveau responsable

du Centre (membre fondateur et vice-président de la CDR Montréal-Laval) et un certain nombre d'intervenants dans le domaine du logement social pour voir avec eux s'ils ne pourraient pas élargir leur expertise, leurs champs d'intervention pour s'occuper aussi des coopératives de travail. »

Jean-Claude Guérard se rappelle : « Quand je suis devenu directeur du Centre en 1980, ce qui était très marginal, c'était la coopérative de travail. Alors, je me suis dit que ce n'était pas avec Desjardins ou avec l'Agricole qu'on allait faire du développement : ils étaient déjà bien équipés dans ce domaine. Alors, comme Centre de gestion des coopératives - ça ne s'appelait pas un centre de recherches, c'était voulu comme ça - on va attaquer le morceau de la coopérative de travail. Dans ce cadre-là, on a regardé la possibilité d'organiser un colloque international pour voir ce qu'il y avait ailleurs et qu'est-ce que ça prenait pour partir un mouvement de coopératives de travail. En 1980, on s'est donné ces orientations-là. Le colloque a eu lieu en 1984. Entre-temps, on faisait de la recherche et on faisait du chialage (rires). Une chose en particulier qui nous tenait à cœur était que la coopérative de travail n'était pas présente dans la Loi. »

Pour **Guy Bisailon**, la rencontre de coopérateurs de divers horizons a contribué à cristalliser le mouvement vers la fondation d'une entité comme la CDR : « Ça faisait

suite aussi à un colloque international qui avait été organisé par Jean-Claude Guérard et le Centre de gestion des coopératives sur les coopératives du travail. Il y avait donc des liens qui avaient été créés par la CDR de Montréal avec des coopératives françaises. Il y a eu des échanges avec des praticiens français qui étaient venus rencontrer les gens au Québec. Puis, forcément, on s'est orienté vers ça. »

Jean-Claude Guérard rend compte des circonstances entourant la nouvelle de l'adoption des modifications à la Loi sur les coopératives : « Au printemps de 84, je suis revenu de ma tournée des pays participant au colloque (le colloque a eu lieu à la fin août). En fait, je suis revenu autour du 24 juin. À mon arrivée, j'ai appris que la Loi avait été passée, puis que la coopérative de travail avait un petit chapitre dedans. Puis, il y avait un autre article, qui s'appelait l'article 225. On ne comprenait pas trop pourquoi mais il était là. Et ça, l'article 225, ça ouvrait la porte à la CTA (coopérative de travailleurs actionnaire). L'article 225 disait que la coopérative de travail pouvait aussi acheter des actions d'une compagnie... »

« ...la rencontre de coopérateurs de divers horizons a contribué à cristalliser le mouvement vers la fondation d'une entité comme la CDR ... »

Guy Bisailon

1986

19 mars : Après une année de discussions, la CDR est officiellement constituée; Pierre Marin en est son président et Jean-Claude Guérard son vice-président. Pierre Allard, du Groupe-conseil, coordonne le déploiement de la CDR.

15 Septembre : La table nationale des CDR dépose un mémoire au Ministre de l'Industrie et du Commerce, Daniel Johnson, dans l'espoir de maintenir et de développer le réseau des coopératives de développement régional.

Mai : Émeute à la suite de la victoire du Canadien de Montréal en finale de la coupe Stanley.

Novembre : Élection de Jean Doré à la mairie de Montréal.

Février : Ouverture du premier Sommet de la francophonie à Paris.

Avril : Explosion à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

« Du colloque, il est sorti deux éléments : le premier, c'est que ça prendrait une fédération de coopératives de travail, et le deuxième, c'est que ça prendrait des organismes de soutien à travers les régions. On a fini le colloque sur ces deux points-là. L'urgence, c'était de mettre en place les CDR. Comme Benoît Tremblay était devenu sous-ministre - il travaillait avec moi au Centre de gestion - les CDR ont été créées. »

Guy Bisailon résume la situation : « C'est donc l'action du Centre de gestion des coopératives et d'un certain nombre d'intervenants du milieu de la coopération qui a fait que les CDR ont été créées. Quand M. Tremblay est devenu sous-ministre, il a donné le mandat à Jean-Claude Guérard, entre autres, de créer des CDR sur l'ensemble du territoire québécois. »

Jean-Claude Guérard : « Les CDR Montréal-Laval, Lanaudière et Montérégie ont été fondées en 1986. La première chose a été de transformer le programme précaire des GGCC

(Groupe de gestion communautaire coopératif.) qui était là avant le nouveau programme des CDR. L'Outaouais est devenue une CDR parce qu'il y avait déjà une organisation de type GGCC. Ensuite, il fallait mettre en place les autres CDR. » **Guy Bisailon** : « M. Guérard, à ce moment-là, s'occupait de la partie ouest du Québec, c'est-à-dire l'Abitibi, l'Outaouais, les Laurentides, Montréal-Laval et la Montérégie. Il a donné un mandat à quelqu'un d'autre pour couvrir l'Est du Québec. Pendant cette période, il s'est créé des CDR un peu partout, jusqu'au moment où il y a eu une action gouvernementale pour les arrêter, les dissoudre. »

Pour **Armand La Jeunesse** : « Le modèle (des coopératives de travail) est inventé, documenté, et par la CDR Montréal-Laval et par Jean-Claude Guérard du Centre de gestion des coopératives (des HEC). Au printemps de 1986, il y a une grande vague de création de CDR au Québec : une douzaine qui ne connaîtront pas toutes le même succès et n'au-



Pierre Allard, Benoît Tremblay et Alain Côté



Assemblée annuelle de la CDR en octobre 1988. On y reconnaît Pierre Sylvestre, Annette Villeneuve et Marc Jean de la Direction des coopératives du MICST.

ront pas une longueur de vie très grande. Le gouvernement vient de changer à l'automne de 1985. Au printemps 86, on nous informe qu'il ne restera plus que quatre CDR soutenues par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Les autres devront s'arranger à partir de leurs propres ressources. »

Guy Bisailon : « Je pense que dès l'origine ça a été un milieu fertile en innovations. J'approche personnellement des activités de la CDR à la fin de 86. La CDR est déjà formée

et dirigée par ce qu'on pourrait appeler un triumvirat : Pierre Marin, comme président, Jean-Claude Guérard à la vice-présidence et Pierre Allard, qui en était devenu directeur général. Pierre Marin et Jean-Claude Guérard resteront à leurs postes pendant 10 ans. Ça veut donc dire qu'il y a un terrain fertile. Il y a une équipe. Guérard et Allard étaient des visionnaires. Tout cela s'est développé dans le giron des HEC et du Centre de gestion des coopératives. On a d'ailleurs habité longtemps les locaux des HEC. »

« ... Au printemps 86, on nous informe qu'il ne restera plus que quatre CDR soutenues par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Les autres devront s'arranger à partir de leurs propres ressources. »

Armand La Jeunesse

1987

24 février : Le MICQ retire officiellement ses subventions aux CDR nouvellement constituées. Seules les CDR de l'Estrie, de l'Outaouais et de Montréal-Laval les conserveront.

9 juin : Prise en charge administrative de la Table nationale des CDR par son entité montréalaise.

30 juin : La CDR Montréal-Laval soutient par une entente de services les CDR des Laurentides et de Lanaudière.

Juillet : Déluge sur Montréal.

Novembre : Décès de René Lévesque.

Mai : Début du procès de Klaus Barbie, ancien responsable de la gestapo lyonnaise.

Octobre : La bourse s'écroule à Wall Street

Armand La Jeunesse, sur la privatisation des points de vente de la Société des alcools du Québec : « À un moment donné, le gouvernement voulait vendre les succursales de la SAQ. On a fait appel au Centre de gestion et tout un modèle de coopératives de travail a été développé par Jean-Claude Guérard, Jean-Louis Martel et les gens des HEC et ce, dans le but d'en valider la rentabilité. » **Guy Bisailon** renchérit : « M. Guérard avait joué un rôle important parce qu'il avait dit que la Loi de l'époque ne permettrait pas de faire des coop. avec chaque magasin parce qu'elle obligeait les coopératives de travail à avoir 15 membres en partant. Ce qui était un peu ridicule : le 15 vient des autres types de coopératives (de services et d'usagers). Il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui peuvent se permettre ça au démarrage. Il fallait donc réduire le nombre de membres minimal. Et c'est suite aux interventions de Pierre Allard et de Jean-Claude Guérard que la Loi a été

amendée pour permettre la création de coopératives de travail avec 3 membres. »

Pierre Marin fait le même constat : « Un des effets de l'action de ces personnes-là - et d'autres évidemment, avec la conjoncture, avec la proximité du Parti Québécois à l'époque - a été d'amender la Loi des coopératives pour autoriser la création de coopératives avec trois membres fondateurs (au lieu des 15 requis à l'origine). Ça a été l'élément légal qui a permis de faire en sorte que ce mouvement prenne l'ampleur qu'on lui connaît maintenant. Ça a été la première réussite de ce petit groupe de personnes. L'autre problème, évidemment, c'était d'avoir les moyens de les fonder, de les accompagner, de les équiper en termes d'outils de gestion et tout ça. C'est cela qui a amené la création du programme des Coopératives de développement régional.»



Messieurs Benoît Tremblay et Pierre Marin en compagnie de Mme Monique Vézina, Ministre fédérale du Travail.

Guy Bisailon : « Déjà là, on voit que pour la CDR de Montréal-Laval, pour Jean-Claude Guérard et Pierre Allard en particulier, et aussi pour Pierre Marin, le développement, ce n'était pas juste l'innovation de nouveaux produits. C'était aussi d'enlever les irritants qu'il y avait dans la Loi et qui empêchaient de développer des coopératives. En regardant cela aujourd'hui, si la Loi à l'époque avait permis à des commerçants de se regrouper en coopératives, Provigo et Métro n'existeraient pas sous leur forme actuelle. Ça aurait été fait en coopérative. Mais, à l'époque, les commerçants ne pouvaient pas se regrouper en coopérative. Donc, ils ont fait une espèce de regroupement privé qui est devenu une bannière. Puis finalement, c'est devenu une franchise. Les commerçants ont perdu, jusqu'à un certain

point, le contrôle de la direction de l'outil qu'ils s'étaient donné, alors qu'en coopérative ils ne l'auraient jamais perdu. Donc, la Loi à l'époque conservait un certain nombre de préceptes qui empêchaient le développement. La CDR Montréal-Laval a toujours été préoccupée par l'abrogation des irritants au développement et ce, tout autant que par la création de nouvelles approches. »

Pierre Sylvestre, avocat, fait partie des administrateurs de la première heure de la CDR : « Il fallait traduire en termes juridiques l'expérience du terrain tout en tenant compte des lois qui régissaient ces expériences-là et des principes coopératifs. C'était pour nous très intéressant d'être dans un droit évolutif. Le droit doit s'adapter à la réalité. »

Et c'est suite aux interventions de Pierre Allard et de Jean-Claude Guérard que la Loi a été amendée pour permettre la création de coopératives de travail avec 3 membres. »
Guy Bisailon

1988

27 mars : Octroi de 1,8 million accordé aux six CDR par le PNAI sur une période de deux ans.

12 juillet : La Table nationale des CDR devient le CQRCR, présidé par Jean-Claude Guérard.

7 septembre : Inspiré d'un programme français, le projet Campus coopératives est lancé.

Janvier : Traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Novembre : Réélection des Progressistes-conservateurs de Brian Mulroney

Janvier : La première Conférence mondiale sur le sida réunit 148 pays.

Octobre : En U.R.S.S., Gorbatchev accélère les réformes.



Graham Weeks à l'occasion du lancement de Campus Coopératives en juin 1989.

Guy Bisaillon témoigne ultimement des conditions entourant la création de la CDR : « Ce qui a permis l'éclosion, d'après moi, c'est surtout l'intervention d'un certain nombre de personnes bien placées qui disaient que si le développement des coopératives était si lent c'est parce que les conditions d'assistance au démarrage étaient absentes. Des mesures qui existaient d'ailleurs pour l'entreprise privée. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce donnait des services à n'importe quel citoyen qui voulait partir son projet de compagnie. Il n'y avait rien pour les entreprises collectives que sont les coopératives. C'est donc de là qu'est venue la CDR de Montréal-Laval. »

« ... C'était pour nous très intéressant d'être dans un droit évolutif. Le droit doit s'adapter à la réalité. »

Pierre Sylvestre

LE COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA COOPÉRATION DU TRAVAIL

« En 84, les HEC ont tenu un colloque international sur les coopératives de travail auquel j'ai participé. J'étais intéressé parce que j'étais un ancien membre de la coop. d'alimentation naturelle de NDG. Pendant l'événement, je me suis mis en contact avec certaines personnes qui étaient depuis longtemps engagées dans le Mouvement coopératif au Québec. C'est sans doute là où les liens se sont établis entre la CDR et moi. En plus, on avait un conférencier qui provenait de Mondragón, dans la partie basque de l'Espagne. C'était à l'époque, et c'est toujours, la Mecque de la coopération. C'est une merveille. J'ai toujours des livres chez moi là-dessus et l'organisation coopérative y est très sophistiquée et moderne : un modèle pour tout le monde y compris pour nous. »

Graham Weeks,
administrateur de la CDR pendant 18 ans (1986-2004)

Quelques employés et administrateurs de la CDR en compagnie de la première cohorte de Campus Coopératives en 1989.



Le 10 juin 1989, signature du protocole PNAI avec le fédéral. Sur la photo : Jean-Claude Guérard, Jean-François Deneault et Mariette Tremblay.

Les années de turbulence

Échanges entre Armand La Jeunesse, Jean-Claude Guérard, Guy Bisailon et Pierre Sylvestre.

PÉRIL EN LA DEMEURE : L'avenir des CDR est compromis

En décembre 1985, le gouvernement libéral remporte les élections québécoises. À l'issue de cette élection et au cours de l'année qui suivra, il y aura un grand remaniement au sein des différents programmes gouvernementaux. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce n'y fait pas exception et le nouveau titulaire du poste, Daniel Johnson, sabre dans le programme des CDR sans égard à l'important potentiel de développement économique qu'il recèle. La résistance s'organise.

Armand La Jeunesse présente la situation : « Le gouvernement libéral - qui vient de prendre le pouvoir - annonce qu'il ne maintiendra que quatre CDR : Montréal-Laval, Outaouais-Laurentides, Québec et Estrie. Pour toutes les autres, aucun soutien financier. Certaines CDR vont continuer d'opérer quand même : Lanaudière va être de celles-là, Gaspésie-Les-Îles aussi, sur leurs propres bases, sans ressources externes. Soutenu et animé par

la CDR Montréal-Laval, un regroupement des CDR est créé pour accompagner celles qui n'ont plus de soutien financier. Montréal-Laval - qui avait des contacts à l'époque dans les officines gouvernementales - propose qu'on utilise le Programme national d'aide à l'innovation (PNAI) et pour valider des modèles de développement, des modèles de performance, et pour soutenir les 2 CDR qui n'avaient pas de soutien financier.»



Assemblée de fondation du Conseil québécois du Regroupement des CDR (CQRCDR) le 30 juin 1988. On voit à l'avant Mme Annette Villeneuve et messieurs Jean-Claude Guérard et Michel Hébert.

Guy Bisailon : « C'est le premier mandat de M. Bourassa et c'est Daniel Johnson qui était Ministre de l'Industrie et du Commerce. C'est lui qui a voulu tout arrêter. » Jean-Claude Guérard opine : « C'est en décembre 85 que les libéraux ont pris le pouvoir? Évidemment, ils regardent toujours les programmes à ce moment-là. Au début, ils voulaient mettre la hache là-dedans. Puis, il a été démontré que c'était un excellent programme. Au gouvernement, il faut toujours parler de création d'emplois. Alors, il y avait des fonctionnaires qui avaient fait l'analyse des programmes et avaient trouvé que celui-là n'était pas tellement cher par emploi créé. Donc, il était à peu près le plus efficace. Mais, Daniel Johnson avait décidé que si le programme des CDR n'avait pas l'appui du Mouvement coopératif, il le laisserait tomber. Alors là, on avait une grosse épée au-dessus de la tête. Donc, ce n'était plus ta force au niveau régional, tes contacts dans ta région, qui te permettaient de sauver la mise. »

Guy Bisailon explique comment les CDR ont répliqué à l'annonce de leur arrêt de mort : « Il y a eu une action concertée des CDR, qui n'étaient pas regroupées en fédération, mais qui se sont regroupées à l'initiative de Jean-Claude Guérard et de la CDR Montréal-Laval. C'était un regroupement de bonne foi dans le fond (bona fide). C'était l'OBNL qui allait défendre

« ... C'était l'OBNL qui allait défendre l'existence même des CDR. Le regroupement a réussi, par une action politique concertée, à sauver quatre CDR. »

Guy Bisailon



À l'occasion de l'assemblée annuelle du CCQ en juin 1989 dans les locaux des HEC, avec Claude Béland, Majella St-Pierre, Michel Hébert et Jean-Claude Guérard.



Campus Coopératives en novembre 1989 à l'occasion de la première rencontre de la première promotion.

l'existence même des CDR. Le regroupement a réussi, par une action politique concertée, à sauver quatre CDR. »

Jean-Claude Guérard raconte comment il a reçu la nouvelle du maintien de Montréal-Laval : « Je m'en souviendrai toujours, j'étais aux HEC. M. Béland était devenu PDG de la Confédération (Desjardins) et apportait un chèque aux HEC, 100 000 \$ en termes de contribution. M. Bernier (de la Fédération de Montréal) était au cocktail. Je sortais de cours. M. Bernier est venu me voir et m'a félicité. Il m'a dit : « Félicitations, M. Guérard! » Je me demandais bien ce que j'avais fait de mal encore ! (rires) Et là, il m'a dit : « Vous allez avoir votre CDR. » Daniel Johnson avait

appelé Bernier et lui avait demandé : C't'affaire-là, on garde tu ça chez vous? » Bernier lui aurait répondu : « Touche pas à ça. » Donc, la CDR de Montréal a poursuivi en 86. Il y en a six qui ont survécu. En fait quatre, et deux autres qui sont restées par passion. »

Guy Bisailon : « Les deux rescapées étaient Saguenay-Lac-St-Jean et Lanaudière, aidées par un programme que les CDR de Montréal-Laval et de l'Estrie avaient monté : Campus coopératives. Ce programme-là, dans les deux premières années où il a été mis en application, était financé par des sommes fédérales. Elles ont permis d'aider les CDR sans subvention à marquer le pas et à attendre de meilleurs jours. »

1989

2 février : Première cohorte de Campus coop. : sept projets sont retenus.

17 mai : La CDR accordera désormais au besoin une aide financière au démarrage de coopératives.

Octobre : Le CCQ rejette la demande d'adhésion des CDR. Le CQRCDR y siègera à titre d'observateur.

Avril : Début de la collecte sélective des déchets à Montréal.

Septembre : Mouvement de grève massif dans le secteur public et parapublic.

Réélection des Libéraux de Robert Bourassa.

Décembre : Tuerie à l'École polytechnique de Montréal.

Juin : À Pékin, massacre des étudiants chinois place Tian'anmen.


Novembre : Chute du mur de Berlin.

Armand La Jeunesse : « Montréal est à l'origine du support qui, graduellement, nous ramène de quatre à six CDR, puis à huit, et enfin à 11 CDR à la grandeur du Québec. Pendant ces années-là - on est toujours dans les années 87, 88, 89 – il y a un grand débat dans le mouvement coopératif, à savoir : est-ce qu'on fait du développement coopératif régional? Ce modèle-là est nouveau dans la structure coopérative. Encore une fois, c'est inspiré des HEC et de Jean-Claude Guérard. Le modèle ne fait pas l'unanimité face à l'approche traditionnelle sectorielle. Dès lors, des représentations sont faites auprès du Conseil de la coopération du Québec et auprès des ministères concernés pour en arriver au point où le CCQ se questionne lui-même sur son avenir et annonce des États généraux.

Les États généraux de la Coopération ont lieu en 1991. Après de nombreux débats et consultations, des démarches dans chacune des régions et un grand débat national,

l'ensemble du mouvement coopératif au Québec reconnaît les CDR comme principal outil de développement régional. »

Laissons le dernier mot de ce chapitre à **Pierre Sylvestre** : « C'était passionnant de participer à la CDR, à la fois dans le travail auprès des coopérateurs eux-mêmes, à la fois auprès des bailleurs de fonds, mais aussi auprès du Gouvernement, du Ministère et du Département des coopératives. Il fallait les convaincre du bien-fondé des CDR. C'est difficile de créer une entreprise de ce type qui échappe totalement à la fonction publique. La CDR et les GRT sont des groupes autonomes, mais c'est en raison même de cette autonomie qu'ils peuvent prendre fait et cause pour les coopératives qu'ils conseillent. L'autonomie est une des conditions de l'efficacité. La difficulté, quand on travaille dans le domaine des coopératives, c'est de faire valoir ses lettres de noblesse. Le secteur coopératif est le grand oublié du discours économique.



« ... L'autonomie est une des conditions de l'efficacité. La difficulté, quand on travaille dans le domaine des coopératives, c'est de faire valoir ses lettres de noblesse... »
Pierre Sylvestre

Les bureaux de la CDR sur la rue Lacombe en 1990.



Formation de Campus Coopératives en mars 1990 sur la rue Lacombe, avec Sylvie Desrochers.

Du laboratoire social à la solidarité organisée

Souvenirs de Guy Bisaillon

L'expérimentation est au cœur de la pratique des fondateurs de la CDR Montréal-Laval. C'en est même une particularité, une condition intrinsèque au travail coopératif en tant que tel. La matière a horreur du vide et le statu quo n'est pas une solution pour des visionnaires comme Jean-Claude Guérard et ses collègues du Centre de gestion des coopératives des HEC. Ainsi, le modèle de la coopérative de solidarité sera une réponse concrète à une réalité observée par ces chercheurs. Elle naît de la conjonction du besoin spécifique d'une communauté des Hautes-Laurentides et de la reconnaissance d'un modèle inédit, promis à essaimer dans toutes les régions. À l'instar de la coopérative de travailleurs actionnaire, la coopérative de solidarité est un exemple probant de la créativité des acteurs réunis autour de la CDR. Elle permet de rassembler dans un même projet les promoteurs, les usagers et les partenaires du milieu. Elle deviendra partie intégrante de la Loi des coopératives dans les années qui suivront.

Guy Bisaillon raconte : « M. Guérard travaillait, toujours au Centre de gestion des coopératives, avec des communautés de Mont-Laurier pour valider des programmes particuliers. C'était à proprement dit son laboratoire. C'était la raison d'être du Centre de gestion des coopératives et c'est cela qui était utile pour le mouvement coopératif

d'ailleurs. Il y a beaucoup de choses qui ont émergé de cela et qui ont été utiles, en tout cas pour les organismes qui voulaient bien s'en servir : c'était le cas de la CDR Montréal-Laval.

L'activité de M. Guérard avec les gens de Mont-Laurier a permis de constater que la



Semaine de la coopération 2000
au Complexe Desjardins.

*« C'était à proprement dit son laboratoire.
C'était la raison d'être du Centre de gestion
des coopératives et c'est cela qui était utile
pour le mouvement coopératif d'ailleurs »
Guy Bisailon*

Loi ne permettait pas de répondre à tous les besoins. On sait que dans la Loi des coopératives de l'époque, les coopératives exigeaient des usagers homogènes : une coop. d'habitation, ce ne sont que les locataires qui peuvent être membres; une coop. de travail, ce ne sont que les salariés qui peuvent être membres : c'était de même partout! Dans le cas des projets de Mont-Laurier, il fallait associer tout le monde : à la fois ceux qui étaient usagers de l'organisme à créer, les organismes du milieu qui soutenaient l'initiative et les travailleurs qui y participaient. C'était une activité locale, très localisée au fait, et il fallait impliquer tout le monde. La formule coopérative semblait tout à fait appropriée car elle permettait d'appliquer un certain nombre de principes qu'on ne retrouvait pas dans d'autres structures juridiques : en particulier la démocratie, le partage des décisions et la structuration de ces décisions-là par toutes les parties intéressées. Et c'est de là que l'idée d'une coopérative de solidarité est venue.

La première coopérative de solidarité vient donc du travail de M. Guérard, de la CDR Montréal-Laval et des gens du milieu de Mont-Laurier, en particulier de Mme Denise Julien. C'est là qu'on a testé la première application de ce qui allait être plus tard les coopératives de solidarité. Quelques années plus tard, elles ont été intégrées dans la Loi. C'est une autre innovation de la CDR Montréal-Laval. »



M. Jean-Claude Guérard en entrevue lors de la Semaine de la coopération 2000.



La coopérative en action : ou les CTA comme outil de développement régional

Observations d'Armand La Jeunesse, Graham Weeks et Guy Bisaillon.

Le modèle est inscrit de façon tout à fait embryonnaire dans la refonte de la Loi en 1984, presque par accident. À l'époque, l'article 225 visait surtout à régler des problèmes ponctuels, laissant en dormance l'important potentiel de développement des coopératives de travailleurs actionnaires (CTA). Encore aujourd'hui, plusieurs demeurent sceptiques face à cette réalisation, ne sachant trop où et comment classer le phénomène. Un peu décalée par rapport à une certaine orthodoxie du mouvement coopératif, la CTA est vue comme une mesure transitoire, menant naturellement à la création d'une coopérative de travail de type classique. La CTA est plus que cela. Et le combat de sa reconnaissance et de son autonomie se poursuit.

Armand La Jeunesse : « Expérimentation toujours! On est autour des années 95. Tout le monde au Québec parle de relève d'entreprises. Montréal pousse plus loin le modèle de la coopérative de travailleurs actionnaire. À la demande de la Chambre de commerce du Grand Montréal, on cherche un modèle de développement qui nous permettrait d'intégrer, de faire

participer les travailleurs au développement des entreprises. Alors, les HEC, le Centre de gestion, Jean-Claude Guérard et la CDR travaillent sur le modèle CTA et le documentent pour en faire l'outil que l'on connaît aujourd'hui. Il s'est raffiné avec les années et constitue un des 5 modèles de développement coopératif au Québec. »

Graham Weeks : « Il y a plusieurs modèles de développement maintenant. On a la coopérative de travailleurs actionnaire dans le cas du propriétaire d'une entreprise qui serait intéressé à avoir la collaboration de ses employés sur le plan financier, en échange d'un certain mot à dire sur la gestion de l'entreprise, surtout dans les entreprises où il n'y a pas de relève évidente dans la famille, et c'est un grand problème au Québec. Je vois dans les pages économiques des journaux que ça revient souvent à la surface. C'est quelque chose qui a été créé à l'intérieur de la CDR et qui s'est répandu ailleurs. »

Guy Bisailon constate que le modèle est difficile à faire accepter : « La CTA est apparue dans le décor grâce à une action conjointe de l'Estrie et Montréal-Laval, de Jean-François Denault et Pierre Allard, qui avaient regroupé leurs forces pour lancer le phénomène CTA. Le faire reconnaître par la loi a été particulièrement difficile. Et quand ça a été reconnu, ça a été à travers les coopératives de travail, parce que pour un bon nombre de personnes – moi, je les appelle les religieux du mouvement coopératif – elles n'étaient pas de vraies coop. L'excuse pour les mettre dans la loi, ça a été de dire que c'était des coop de tra-

vail en devenir. Dans certains milieux, c'est encore ça l'orientation. Puis, c'est aussi l'orientation d'un certain nombre de fon-fons qui seraient mieux de s'occuper de fonfonner plutôt que de venir diriger les CDR.

Ça peut être très profitable, à la fois pour les salariés, à la fois pour les entreprises, à la fois pour l'économie régionale et l'économie du Québec de concevoir les CTA autrement que comme des CT en devenir. Si on veut des CT, qu'on fasse des CT. Une CTA a une mission différente et il y a moyen de lui donner un contenu et une mission qui en fassent une vraie coopérative. Il fallait changer la loi.

À cet effet, on avait préparé un mémoire dans le cadre de la Politique de développement coopératif. M. Guérard était président de la CDR à ce moment-là et a rédigé ce mémoire. Notre conseil d'administration l'a adopté et l'a soumis aux membres par le biais d'une assemblée générale spéciale. On a fait des assemblées sectorielles ciblées et après cela, on a envoyé le Mémoire à travers le Québec. L'essentiel du contenu : un titre dans la Loi qui couvre les CTA et qui parle de leurs réalités. Ce que, finalement, on a obtenu, même s'il y a toujours place à l'amélioration.

M. Guérard et moi avons travaillé énormément à regarder tous les aspects et toute la démarche des CTA. L'avantage de notre nouvelle approche, c'est que ça permettait d'intervenir sur le développement véritable de l'entreprise, donc d'améliorer les conditions de travail, contrairement à ce qui se faisait auparavant. Ça nous forçait à une analyse plus serrée de l'entreprise elle-même, donc ça nous faisait éviter tous les « minuit moins cinq ». Tous ceux qui voulaient faire une CTA parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'avoir de l'argent ailleurs, alors ceux-là, on les refusait. Ce n'est pas pour ça que c'est fait une CTA. C'est fait pour une entreprise qui veut faire contribuer ses employés à son succès, ou encore qui a un projet de développement et qui veut associer ses employés à ce projet de développement-là.



Une séance de formation dans le cadre du programme Campus Coopératives.

1990

2 avril : Entente de gestion entre la CDR et le Centre de gestion des coopératives des HEC pour le programme de formation Campus Coopératives.

10 mai : Deuxième promotion de Campus Coop.

17 mai : La DGC dépose un rapport qui propose un mode de rémunération des CDR relié à leur performance.

15 juin : Après deux ans, retrait du programme PNAI.

9 octobre : Étude de faisabilité de Campus international. Mission au Bénin et en Tunisie.

Mars : Début de la Crise d'Oka.

Juin : Rejet final de l'accord du lac Meech.

Février : En Afrique du Sud, libération du leader noir Nelson Mandela après 27 ans d'emprisonnement.

Août : Les troupes irakiennes envahissent le Koweït.



Conférence de presse en avril 1991 pour le projet du Collège St-Césaire avec au milieu, Michel Hébert .

Quand on a refait cette formule-là, on a essayé d'éviter un certain nombre d'écueils qu'on avait rencontrés durant la première phase. Au lieu d'un *one shot*, on a insisté pour que ce soit un développement continu, un investissement continu. Maintenant, avec les modifications de la Loi, il va falloir moduler cet aspect-là, mais notre notion d'investissement continu demeure quand même. Deuxièmement, ça a été de développer un partenariat entre l'entreprise et la coopérative de sorte que la coopérative, une fois qu'elle avait acheté des actions, se préoccupe du sort de l'entreprise et de son développement. Troisièmement, il fallait inciter les membres à ne pas emprunter pour investir dans la coopérative, ni à cautionner aucun emprunt. Quatrièmement, comme c'est un investissement plus à risque parce que tu investis dans une entreprise ciblée, on amenait les membres des CTA à diversifier leur investissement. Puis, finalement, quand un salarié investit dans sa coopérative en parts

privilegiées, il s'attend à un retour. Ce n'est pas à fonds perdus qu'il met ça là-dedans. Il faut au moins qu'il retrouve l'investissement qu'il a fait. Et pour ça, et pour assurer une crédibilité à toute notre démarche, on recommandait aux coopératives de mettre une certaine somme de côté annuellement pour assurer le paiement des salariés qui quittaient l'entreprise.

Alors, tout ça, c'était nouveau, et ça se continue. Ce qu'on fait de plus maintenant, c'est d'examiner toute la partie « relève » qu'on avait mise de côté, parce qu'on ne pouvait pas avoir la même approche. Quand j'examine le cas d'une relève, il faut que je mesure l'impact et l'organisation de l'entreprise. Quand on fait l'achat d'une entreprise par le biais d'un programme de relève, on est moins sûr et ça prend plus d'assurances. L'approche est nécessairement différente de celle du modèle précédent. »



Projet du Collège St-Césaire en 1991. On reconnaît Pierre Marin et M. Bazinet le président de la coopérative.

Du rôle et de l'action de la CDR

Discussion avec Guy Bisaillon, Armand La Jeunesse et Pierre Marin

Deux axes principaux orientent la mission de la CDR Montréal-Laval : en premier lieu, l'aide au démarrage d'entreprises collectives, les coopératives de travail, et en deuxième lieu, les représentations multiples auprès des acteurs du milieu afin de promouvoir les divers modèles développés et validés par la Coopérative depuis sa fondation.

Guy Bisaillon : « La CDR avait comme mission, comme toutes les autres CDR d'ailleurs, de faire la promotion de la formule coopérative et d'aider au démarrage de coopératives, puis en plus, de créer une concertation au sein du milieu. Pour ce qui est de la concertation au sein du milieu, admettons que ça a pris un peu plus de temps avant d'y arriver mais, pour ce qui est du démarrage, dès le départ, la CDR s'est orientée vers le créneau des coopératives de travail et de tout ce qui tourne autour de l'organisation du travail. »

Armand La Jeunesse : « Il fallait avoir un modèle d'intervention qui supporte le développement des coopératives, particulièrement les coop. de travail, et ce modèle-là aura deux instances d'intervention : une qui s'appelle la concertation des acteurs du mouvement coopératif dans les territoires donnés et une autre, les groupes-conseils, qui vont être les conseillers en développement coopératif pour des projets de toute nature, mais plus particulièrement pour les coopératives de travail. »

1991

25 mars : La CDR coordonne pour la région les États généraux de la Coopération.

Consolidation des services de démarrage et développement du secteur international.

Juin : Adoption par l'Assemblée nationale de la Loi 150.

Départ de Louis Laberge à la présidence de la FTQ.

Septembre : Fermeture des ateliers Angus à Montréal.

Janvier : Début de l'opération « Tempête du désert » en Irak.

Novembre : Boutros Boutros-Ghali devient secrétaire général des Nations Unies.

Décembre : L'U.R.S.S. n'existe plus, Gorbatchev démissionne.



Campus Coopératives à l'international. Ici, on voit Pierre Allard et Pierre Hébert à Bamako en Afrique vers 1995.

Pierre Marin : « On a voulu faire de la CDR de Montréal un lieu d'expérimentation, trouver les meilleurs moyens pour créer des coopératives. Au lieu de partir les coopératives à la pièce, on a essayé de les partir le plus efficacement possible, avec le meilleur appui possible du secteur associatif. Alors, une des tâches auxquelles nous nous sommes attelées, dès les débuts, ça a été la mobilisation du secteur associatif. Ainsi, on a parlé aux CLSC et aux organismes de développement économique qui existaient à l'époque. Ça a été essentiellement, et c'est encore le travail de la CDR : essayer de réunir un maximum de personnes, d'organismes intéressés à développer des coopératives autour du projet de création de coopératives. C'était cela l'orientation initiale. Par la suite, ça s'est développé de toutes sortes de façons, comme n'importe quelle autre organisation communautaire, entre l'attache, la vision du travail que nous avons à faire, et la précarité des ressources.

« On a voulu faire de la CDR de Montréal un lieu d'expérimentation, trouver les meilleurs moyens pour créer des coopératives. »

Pierre Marin

1992

18 juin : Création d'une ONG pour Campus Coopératives version internationale. Un protocole d'accord entre l'ACCT et la CDR prévoit des projets au Bénin, au Burundi, au Niger et en Tunisie. Le Cameroun est aussi visé par le programme.

Mai : Inauguration d'un musée d'archéologie et d'histoire à Montréal.

Octobre : Référendum sur les accords de Charlottetown. Signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Septembre : Guerre et famine en Somalie.

Novembre : Bill Clinton est élu 47e président des États-Unis.



Une vie démocratique inclusive

Contributions de Pierre Marin, Guy Bisaillon et Léopold Beaulieu.

Au cours de son évolution, la CDR de Montréal-Laval a su faire évoluer ses règles de délibération et ses instances constituantes pour s'ajuster aux nouvelles réalités sociales et économiques. C'est une organisation démocratique qui s'appuie aujourd'hui sur un membership pluriel, à l'instar de ses administrateurs.

Pierre Marin : « C'est la première originalité de la CDR Montréal-Laval par rapport aux autres CDR. La plupart des CDR ont été fondées avec des membres de coopératives. Le choix, un des choix que nous avons fait à Montréal, ça a été de dire : « Les membres de coopératives, bien sûr! mais... Toutes les coopératives qui désiraient s'impliquer dans la création de coopératives de travail étaient bienvenues, mais aussi toutes les personnes, toutes les organisations – qu'elles soient coopératives ou non – qui avaient le goût de s'impliquer dans les coopératives de travail. » C'est ce qui nous a permis de réunir une équipe initiale assez dynamique :

toutes des personnes qui étaient intéressées à développer des coopératives de travail et non pas seulement des membres de coopératives ou des représentants de coopératives existantes. On avait les deux. C'était une grande originalité. On a eu quelques débats avec nos autres camarades de la CDR, incluant le Ministère, sur le fait qu'on admettait dans cette coopérative des gens qui n'étaient pas des représentants de coopératives. L'idée, c'était qu'on voulait démarrer des coopératives. On cherchait donc à réunir toutes les personnes qui étaient intéressées pour le développement de coopératives de travail.

Dans cette perspective, une des problématiques a été d'asseoir autour de la table ces personnes d'horizons divers, avec des intérêts divers. Donc, des personnes d'origines diverses qui ont fait en sorte qu'on a eu de grandes discussions, interminables, sur les règlements de la coopérative de développement. Le règlement de régie interne, ça a été épouvantable : des réunions jusqu'à trois heures du matin, pour s'assurer qu'on respectait les règles, les normes, la philosophie... En tous cas, ça a été des ajustements assez difficiles, et assez triviaux au fond. Juste l'énergie qu'on a passée dans la discussion sur le règlement de régie interne a été assez épouvantable. Le reste, ça a été le travail : savoir comment créer des coopératives, essayer de rayonner dans les milieux, travailler avec l'ensemble, essayer de mobiliser le secteur communautaire; et puis découvrir qu'il y a toutes sortes de visions dans le secteur associatif, communautaire et coopératif sur ce qu'est une coopérative de travail et puis sur la façon de la partir. »

Guy Bisailon : « Au début, jusqu'au milieu des années 90, le conseil d'administration était composé de moins de neuf personnes et était coopté. Il y a bien des gens qui se disaient que c'était les chums des chums. L'action de recrutement n'était pas tant orientée vers le membership ; elle s'orientait plutôt vers le groupe de personnes qui gravitait autour de la CDR. Un jour, ça allait poser des problèmes.

Un peu avant 1996, le Mouvement coopératif, et le CCQ en particulier, ont commencé à se poser des questions sur le membership de la CDR. C'est dans ces circonstances que j'ai été mandaté par la CDR pour procéder au recrutement de nouveaux membres. Un certain nombre de fédérations, dont Desjardins et la FECHIMM, ont accepté de devenir membres de la CDR. Les règlements de régie interne ont été modifiés. On a commencé à s'orienter vers un membership plus large. »



Une formation de Campus Coopératives en novembre 1997.

1993

4 octobre : Réaménagement du territoire couvert par la CDR Montréal-Laval. La CDR modifie ses règlements pour accueillir plus de membres coopératives.

Février : Manifestations contre la réforme de l'assurance-chômage.

Janvier : Fin de la Tchécoslovaquie. Naissance de la République tchèque et de la Slovaquie.

Septembre : L'O.L.P. reconnaît Israël.

Novembre : En Croatie, destruction du pont de Mostar sous les bombes croates.



Quelques participants à la rencontre de l'Est de la quinzaine de la coopération en 1998.

Léopold Beaulieu, p.-d. g de Fondation : « : Je suis arrivé à une période qui coïncidait avec l'effort de diversification, d'ouverture de la CDR, non seulement aux acteurs du développement coopératif, par exemple avec la Caisse d'économie Solidaire, mais aussi aux partenaires du développement coopératif. C'est comme cela que Filaction a été associé à la mise en place de Fordec et que Fondation trouvait souhaitable et pertinent de répondre favorablement à cette invitation d'être présent au conseil d'administration de la CDR. »

1994

16 février : Protocole d'entente entre l'Estrie et Montréal-Laval concernant le partage du territoire et la mise en commun de ressources.

8 décembre : Grande campagne de promotion des CTA, un modèle créé par la CDR Montréal-Laval.

Issu d'une expérimentation dans la région de Mont-Laurier, le projet de coopérative de solidarité fait l'objet d'un intérêt grandissant.

Janvier : Entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec. Congrès de fondation de l'ADQ.

Septembre : Élection du Parti Québécois de Jacques Parizeau.

Janvier : Au Mexique, insurrection des Indiens du Chiapas.

Mai : Inauguration du tunnel sous la Manche.

En 96, après 10 ans, Pierre Marin demeure administrateur de la CDR mais cède la présidence à Guy Bisailon. Les réformes internes s'intensifient : « Cette opération d'élargissement des structures a été réussie. Mais ce n'est qu'en 97 qu'on va modifier à nouveau le règlement de régie interne pour l'ouvrir complètement. Et là, on va dépasser ce que la Loi nous autorise. La Loi stipule qu'un conseil d'administration ne doit pas dépasser 15 personnes; à la CDR Montréal-Laval, on a eu jusqu'à 20 personnes qui siégeaient au c. a., justement pour encourager la présence de tous les secteurs, non seulement les secteurs coopératifs mais également les organisations qui ont à cœur le développement de la formule coopérative sans être elles-mêmes des coopératives. On pense à des groupes comme le RISQ, les CDEC, Fondation : tout un paquet d'organismes autour de la CDR qui ont un intérêt dans le développement coopératif, qui encouragent son développement mais qui n'étaient pas présents dans nos structures. Pourquoi le nombre a augmenté comme ça? Parce qu'on se disait qu'à chaque fois qu'on allait chercher des groupes qui sont, jusqu'à un certain point, cooptés, bien, en même temps, on devait s'assurer que l'assemblée générale des membres puisse élire un nombre de personnes qui soit équivalent à celui des groupes organisés. Et ce groupe des membres élus par l'AGA devait représenter l'ensemble des secteurs coopératifs. À un moment donné, on est passé à près de 160 membres : les fédéra-

tions régionales, les fédérations nationales dont le siège social était à Montréal, les coopératives de travail, de travailleurs actionnaires, de solidarité, financières et d'habitation. Rapidement, on a représenté l'ensemble des secteurs coopératifs. Ces changements-là ont commencé en 97 et se poursuivent encore! »

Léopold Beaulieu : « Je parlais tantôt de la proximité avec ses membres, c'est non seulement à l'égard du fonctionnement démocratique de la CDR, mais il s'agit aussi d'une proximité avec ses membres en termes d'accompagnement, de soutien à leur développement, de partage d'orientations, de partage de positions. Que ce soit, par exemple, par la présentation de différents mémoires, dont le contenu est soumis non seulement au conseil d'administration, mais partagé avec les membres de la CDR, les acteurs du développement, puis avec les partenaires. C'est vrai tout autant pour la politique de développement coopératif, les préoccupations autour de la

fiscalité, des coopératives, des coopératives de travailleurs actionnaires et du RIC. Et, je le répète, non seulement avec ses membres, mais aussi avec d'autres acteurs et partenaires du développement coopératif. La CDR Montréal-Laval poursuit ses efforts d'amélioration constante de ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes : avec son conseil d'administration en termes de gouvernance, avec ses employés au niveau de sa gestion et de son fonctionnement, avec ses membres coop., mais aussi avec ses partenaires - qu'ils soient acteurs du développement ou partenaires du développement coopératif comme MCE conseil, Bâtirente, Desjardins, le Regroupement des coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT) - sur toute une série de thématiques, de préoccupations, y compris les instances gouvernementales, en ce qui concerne le RIC, la fiscalité des coopératives, les CTA et aussi la réorganisation de la coopération du travail qui est un enjeu important pour les prochaines années. »

DES RÉSULTATS PROBANTS!

Depuis 1993, les CDR obtiennent une bonne partie du financement de leurs activités « aux résultats obtenus ». Il s'agit d'une formule de rémunération qui tient compte de leur performance en matière d'emplois et de coopératives créés et maintenus. Jean-Claude Guérard explique le contexte dans lequel le principe a été adopté :

« Il y a eu, en 86-87, la rencontre avec Daniel Johnson. Je présidais la Table de concertation. J'avais dit aux CDR qui étaient là : «Personnellement, je crois qu'on peut faire les choses quand on est payé aux résultats. » Le programme des CDR était un programme de subventions. J'avais demandé au monde : « Êtes-vous prêts à me suivre si je vais demander au Ministre une rémunération aux résultats? Avec une subvention de base pour assurer le fonctionnement, on ajoute ensuite tant de l'emploi créé, tant de la coopérative créée, tant de l'emploi maintenu... » C'est là que tu vois la tension entre le social et l'économique, hein? Quand tu es serré à la gorge, tu dis oui... Avec d'autres membres de la Table, je suis allé rencontrer Daniel Johnson. On lui a proposé la formule et il s'est presque étouffé de rire. « Vous êtes sérieux? » « On est très sérieux. » Il a conclu : « Sur cette base-là, je suis prêt à jouer le jeu. » Il y a eu des discussions pour établir un programme universel plutôt que de l'avoir à la pièce. Ça s'est structuré et, je ne me souviens plus en quelle année, mais c'est arrivé : la rémunération aux résultats! »

LES ADMINISTRATEURS DE LA CDR DEPUIS LES DÉBUTS

Bazinet	Louis	1991-1994	Landreville	Robert	1986-1987 et 1991-1998
Beaulieu	Léopold	1999-auj	Langdeau	Louise	1989-1990
Bérard	Jean-Jacques	2005-2006	Lavigne	Jocelyne	2005-2006
Bernard	Lucie	1988-1989	Lebel	Colette	1999-2001
Bisailon	Guy	1994-1998 et 2004-auj	Leclerc	Mario	2002-2004
Blanchet	Monique C.	1995-1997	Loranger	Manon	2004-2005
Bouchard	Marie	1995-1997	Malo	Marie-Claire	1986-1988
Boucher	Louise	1988-1990	Marchessault	Claude	1995-1997
Boucher	Paul-André	1997-2002	Marin	Pierre	1986-1998 et 2002-auj
Caron	Manon	2002-2006	Messier	Richard	1986-1987
Chagnon	Jocelyne	2004-2005	Michaud	Yves	2000-2006
Charbonneau	Céline	1995-1997	Mitchelson	Alain	1986-1992
Colaméo	Patrick	2004-2005	Mizoguchi	François	1986-1987
Coté	Daniel	1998-2002	Moquin	Serge	2006-auj
Cotnoir	Pierre-Alain	1998-2000 et 2005-auj	Nadeau	Marcel	2002-auj
Daudelin	Gilles	2000-2002	Neamtan	Nancy	2006-2007
David	Jean-Michel	2003-2004	Paul-Hus	Claude	1995-2003
De Tilly	Mario	1991-1992	Pellan	Jacques-André	1986-1988
Demers	Claude	2000-2006	Pelletier	Jean-Guy	1986-1987
Demers	Nicole	2002-2004	Pépin	Élodien	2004
Difolco	Sylviane	1989-1991	Petit-Clair	James	2004-2005
Dostie	Louise	1995-1999	Poupart	Ronald	1998-2000 et 2005-auj
Filotas	Georges	2000-2001	Proulx	Josée	1986-1988
Fournier	Patrick	2005-2006	Quirion	Charles	2006-auj
Garon	Marc	2004-2005	Robitaille	Luc	2004
Gervais	Alain	1994-1997	Sabiti	Jeanne	2000-2002
Giguère	Joseph	2002-2003	Sauvé	Michel	2006-auj
Girard	Jean-Pierre	1997-2002	Savard	Pierre	2002-2004
Guérard	Jean-Claude	1986-2004	Schwab	Stéphane	2002-2004
Guérin	Luc	1994-1995	Séguin	Michel	1999-2001 et 2004-auj
Harrisson	Debbie	1999-2000	Simard	Claude	2000-2001
Houle	René	1989-1991	Soublière	Jean	2003-auj
Hugues	Jason	2005	Sylvestre	Pierre	1986-1991
Iacob	Émilie	2006-auj	Tardif	Gilles	1992-2000
Kalimeris	Georges	2000-2001	Tessier	Élise	2002-2005
Kun	Heng	2006-auj	Théroux	Gabrielle	1986-1987
Lachance	Jocelyn	1991-1993	Therrien	Lisette	1986-1988
Ladouceur	Louis	1997-2003	Tremblay	Paul-André	2000-2002
Lafrance	Martine	2005-2007	Weeks	Graham	1986-2004
La Jeunesse	Linda	2002-2003	Zumelzu	Mario	1986-1987
Lamarche	Marc	1998-auj			
Lamarche	Réjean	2002-2004			

NB : en gras, les administrateurs actuels



LES PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marin	Pierre	1986-1996
Bisailon	Guy	1996-1998 et 2004-auj
Guérard	Jean-Claude	1998-2004



LES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guérard	Jean-Claude	1986-1998
Tardif	Gilles	1998-1999
Paul-Hus	Claude	1999-2003
Lamarche	Marc	2003-auj



LA DIRECTION GÉNÉRALE

Villeneuve	Annette	1986-1987
Allard	Pierre	1987-1998
Bisailon	Guy	1998-2004
Jolicoeur	Chantal	2004-auj





Nada Elkouzi ainsi que messieurs Armand La Jeunesse, Guy Bisaillon et Patrick Duguay lors d'une rencontre de la Zone de coopération.

Une Zone se fédère...

Discussion d'Armand La Jeunesse, Guy Bisaillon et Pierre Marin

Dès l'origine, les CDR ont cru bon de se regrouper, d'affirmer leur unité et de promouvoir leur mission à travers de larges consensus concernant les enjeux qui touchaient le développement coopératif. Que ce soit à travers la Table nationale des CDR ou encore par le CQRCDR, les entités constitutives de ce mouvement – et la CDR Montréal-Laval en particulier - reconnaissent l'utilité d'un regroupement à caractère fédératif. Cependant, pour Montréal-Laval, la nouvelle structure devait assurer la promotion et la concertation sans pour autant devenir une instance supplémentaire de la bureaucratie coopérative. La FCDRQ est fondée en 1998.

La difficile quête du consensus

Armand La Jeunesse situe le contexte : Nous sommes au tournant des années 2000. Les CDR, qui avaient été pendant longtemps en regroupement et sans statut officiel, constituent la Fédération des coopératives de développement régional

du Québec et ce, notamment pour coordonner le renouvellement des protocoles et représenter les CDR aux niveaux gouvernemental et coopératif. »

Guy Bisaillon explique le malaise montréalais face à la nouvelle fédération : « Contrairement au regroupement volon-

1995

La campagne de recrutement de la CDR porte fruit et accueille près de 40 nouveaux membres coop.

De concert avec les fédérations sectorielles, la CDR prépare les activités de la Semaine de la coopération.

12 octobre : Recadrage des activités de la CDR au niveau régional et cession du programme Campus international à Campus Canada.

Octobre : 2e référendum sur la souveraineté du Québec.

Novembre : Décès d'Itzhak Rabin, assassiné à l'âge de 73 ans. Accords de paix de Dayton sur l'État bosniaque.

taire qui existait avant, on était insatisfait de la nouvelle structure. D'autant que le programme d'aide gouvernementale rendait lourd le fonctionnement de la fédération. »

À peine deux ans après sa fondation, la FCDRQ lance un vaste programme de réexamen de l'ensemble du fonctionnement des CDR.

Armand La Jeunesse : « On arrive aux années 2000-2001 et le grand débat est lancé : comment peut-on rendre plus efficace l'intervention des CDR ; peut-on partager des outils, des expériences? »

Guy Bisailon : « Les résultats ne nous donnaient pas satisfaction non plus. Alors, on a abordé le problème autrement. Avec la CDR Outaouais-Laurentides et la CDR de Lanaudière, et sur la base de trois DG qui

s'entendaient - parce qu'à l'époque, j'étais DG - donc trois DG qui s'entendaient et qui ne se méfiaient pas, qui avaient confiance, on a fait un regroupement qu'on a appelé la Zone de coopération. »

Pierre Marin revient sur le contexte de la fondation de la Fédération et les raisons du litige : « On s'est désaffilié récemment de la Fédération des CDR, que nous avons créée nous-mêmes, que nous avons contribué à créer. Nous sommes membres fondateurs de cette fédération et l'idée que nous avons à l'époque, c'était une structure souple qui permettrait d'harmoniser les interventions des CDR dans chaque région, d'aider celles qui en avaient besoin et surtout, d'avancer dans cette voie de regroupement des coopératives. Un regroupement informel existait déjà. On se rencontrait, on travaillait ensemble. On a décidé principalement de créer une fédéra-



Réunion des conseils d'administration des trois CDR de la Zone de coopération, le 22 novembre 2005.

1996

13 novembre : Lancement du gala des Prix du mérite coopératif. L'événement a lieu à l'auditorium des HEC et une cinquantaine de personnes répondent à cette première invitation.

Janvier : Création de Fondation par la CSN. Assermentation de Lucien Bouchard au poste de Premier ministre.

Janvier : Décès de François Mitterrand à l'âge de 79 ans. Yasser Arafat est élu président de l'autorité palestinienne.

tion pour avoir une voix au chapitre au Conseil de la coopération du Québec. Le CCQ ne voulait pas nous affilier individuellement, en fait, oui il nous a affilié, mais on ne pouvait pas avoir de sièges au conseil d'administration. Pour avoir un siège, on a créé une fédération. On ne voulait pas créer un autre organisme de plus. La coopération de travail au Québec est le secteur associatif ou économique qui a le plus de structures. C'est un accord de circonstance pour avoir un interlocuteur commun avec le CCQ.

Évidemment, comme toutes les structures, elle a pris son envol, elle aussi, et puis elle a décidé de s'organiser en vraie fédération avec l'accent sur ce qu'il y a de plus mauvais dans les fédérations, c'est-à-dire le contrôle, la surveillance, la conformité. On n'a pas besoin de ça. On a besoin de se regrouper et d'échanger pour augmenter notre efficacité. Notre vrai job, c'est de réussir à créer un mouvement des coopératives de travail avec une vision commune et avec les ressources qu'il faut pour assurer son développement. C'est ma marotte, en tout cas, c'est mon refrain, mais c'est à cela que je crois et puis c'est à cela qu'on va arriver. C'est notre défi à la CDR Montréal-Laval. Et puis, on va travailler concrètement à cela. »



ZONE DE COOPÉRATION

« On arrive aux années 2000-2001 et le grand débat est lancé : comment peut-on rendre plus efficace l'intervention des CDR ; peut-on partager des outils, des expériences? »

Armand La Jeunesse

1997

25 février : La CDR obtient de la Direction des coopératives la pleine gestion des projets de coopératives. Le MIC aura un rôle d'appui aux CDR.

12 mai : L'ACDI demande que la CDR reprenne le projet Campus Cameroun et en évalue la faisabilité.

Guy Bisailon prend la direction générale de la CDR et amorce un programme triennal de rétablissement de la situation financière de la coopérative.

17 décembre : Inauguration du site Internet de la CDR Montréal-Laval qui sera la première à utiliser le .coop.

Décès de Pierre Allard à la suite de sa mission en Afrique.

Janvier : Disparition en mer du navigateur Gerry Roufs.

Mars : Gilles Duceppe succède à Michel Gauthier à la tête du Bloc Québécois.

Avril : Maurice Papon est condamné à 10 ans de prison pour crimes contre l'humanité.

Mai : En Grande-Bretagne, les Travailleurs de Tony Blair remportent les élections.

Changement de «voix»

Pierre Marin : « Devant la tendance prise par la fédération des CDR, qui s'est éloignée du travail concret, on a décidé de se réunir, avec les CDR avoisinantes, pour faire ce qu'on souhaitait faire avec la Fédération des coopératives de travail : travailler ensemble à l'avancement de nos méthodes de travail et au regroupement des ressources, pour gagner en efficacité dans la création de coopératives qui est, rappelons-le, notre mission fondamentale. »

Armand La Jeunesse : « Les trois CDR se rencontrent (Outaouais-Laurentides, Lanaudière et Montréal-Laval) et Montréal propose qu'indépendamment des résultats de la démarche de l'ensemble de la Fédération, il serait intéressant de formaliser nos ententes de travail. Cela deviendra la Zone de coopération où, sur un territoire qu'on décide de mettre en commun, le modèle de partage d'expertise va s'appliquer comme si c'était un territoire qui nous appartenait en propre. La Zone se donne 3 objectifs : le partage de l'expertise, le développement de projets com-

muns, et, idéalement, la formation des agents pour avoir un bagage commun d'intervention. »

Guy Bisailon : « On a déterminé un territoire d'action : Laval pour Montréal-Laval, les Basses-Laurentides pour ce qui est de l'Outaouais et une partie de Lanaudière (secteur Grand-Montréal). Ce qu'il y a d'intéressant là-dedans, c'est que sur ce territoire-là, pendant les deux années qui ont précédé, il n'y a eu aucune coopérative réalisée par l'une ou l'autre des CDR. C'était zéro. Dès la première année, on a réalisé 7 coopératives. »

Une Zone à étendre et à développer

Armand La Jeunesse : « Aujourd'hui, la Zone de coopération, toujours selon les mêmes principes de partage, en est à voir si on ne devrait pas étendre à l'ensemble des territoires des CDR concernées ces principes-là d'intervention, tout en respectant l'autonomie des régions où les dynamiques sociales et politiques sont différentes. On pourrait, indistinctement, au besoin et au mérite, faire qu'une ressource de la CDR de

1998

26 février : Adoption du plan triennal de rationalisation de la CDR.

13 mai : Fondation de la Fédération des CDR.

15 juin : Avec l'appui du Fonds de lutte contre la pauvreté, redémarrage de Campus Coop. L'emphase est mise sur le tutorat.

10 décembre : Restructuration du conseil d'administration pour permettre la présence de tous les secteurs coopératifs.

En partenariat avec les HEC et l'UQAM, début d'une importante recherche sur l'impact socioéconomique des coopératives.

Janvier : Crise du verglas.

Novembre : Victoire électorale du Parti Québécois de Lucien Bouchard.

Avril : À Belfast, accord historique entre catholiques et protestants.

Octobre : À Londres, le général Pinochet est arrêté à la demande du juge espagnol Baltasar Garçon.

l'Outaouais puisse aller travailler dans Lanaudière, parce qu'elle possède une expertise dans un dossier spécifique, et cette expertise-là pourrait être transportée à l'ensemble des autres territoires, comme si c'était la Zone de coopération. »

Guy Bisailon fait le même constat : « Rapidement, on s'est rendu compte qu'on allait au-delà du territoire, qu'on dépassait le mandat original qu'on s'était donné. Par exemple, la revue Coopoint... Maintenant, la Revue est réalisée par la Zone, elle est distribuée dans les trois territoires. En plus, on se dirige vers la

spécialisation des ressources, ce qui va nous permettre d'avoir une offre de services élargie parce qu'on va avoir un bassin de ressources plus grand et plus spécialisé. Donc, il y a toute une série d'actions qui ont été prises par les 3 CDR pour faire fonctionner la Zone différemment. On se questionne sur les limites qu'on s'est données : «Doit-on aller plus loin que cela? Devrait-on essayer de faire un ensemble avec une partie des activités des trois CDR de la Zone? En fait, c'est un outil qu'on s'est donné qui performe au-delà de ce qu'on avait espéré. »

Guy Bisailon : « Le gala des Prix du Mérite, ça

La Zone se donne 3 objectifs : le partage de l'expertise, le développement de projets communs, et, idéalement, la formation des agents pour avoir un bagage commun d'intervention.

Armand La Jeunesse



Les administrateurs de la CDR au cocktail soulignant les 20 ans de la CDR Montréal-Laval.

1999

19 avril : Adoption d'un code d'éthique à la CDR.

9 novembre : Les travailleurs à faible revenu sont pénalisés par la disparition de la déduction du RIC dans le formulaire d'impôt simplifié. La CDR Montréal-Laval fait pression auprès du Ministre Landry et obtiendra gain de cause l'année suivante.

La rationalisation porte des fruits : les états financiers sont positifs.
Réexamen du modèle CTA et ajout de la capitalisation continue pour en assurer la pérennité.

Mars : Présentation du documentaire «L'erreur boréale».

Mai : Loi sur la reconnaissance des conjoints de fait, sans égard à leur orientation sexuelle.

Janvier : Entrée en vigueur de l'Euro, monnaie européenne unique.

Août : Dernière éclipse de soleil totale du siècle.

Le premier gala des Prix du Mérite coopératif de la CDR et une rencontre bilan en 1997 à la Place des Arts.



Des invités de la CDR lors de son gala des Prix du Mérite de 1998.



La table est mise : les 10 ans du Gala des Prix du Mérite coopératif

Propos de Guy Bisailon et Graham Weeks

Depuis 1996, près de 50 organismes et individus ont reçu la reconnaissance de leurs pairs pour leur contribution exceptionnelle à l'avancement de la cause coopérative. La CDR de Montréal-Laval a convié l'an dernier le monde de la coopération à venir célébrer les 10 ans du gala des Prix du Mérite coopératif. Forte d'une organisation bien huilée et rompue aux exigences d'une telle manifestation, la CDR poursuit ainsi son travail de concertation au sein du milieu.

aussi, c'est une innovation. On a été quasiment les premiers à faire cela. Ça a commencé modestement. L'an passé, c'était la dixième année qu'on le faisait. Ça aussi, c'est tout un défi. Je ne sais pas si on se rend compte, mais on a 4 ressources à Montréal! Le gala, c'est en plus des rencontres de coopératives et du suivi. C'est beaucoup demander. Mais, après 10 ans, il y a une routine installée, un mode d'emploi, et on l'applique. On est parti de 75 participants au premier gala, à 150, 250, 300, 450, 500, 600. Maintenant, on se

tient autour de 500. C'est devenu un incontournable. »

Graham Weeks : « Ce qui me réjouit, c'est que depuis une dizaine d'années, on a un grand gala qui a commencé avec 50-60 personnes et qui maintenant prend toute la Grande salle du Hyatt Regency avec 600 à 700 personnes. Il y a des gens de partout dans le monde coopératif. En termes d'évolution, au début, ce n'était pas évident que ce serait nous qui allions réunir tous ces éléments coopératifs autour de la

table. Ce genre de succès n'était même pas sur le radar au début. »

Guy Bisailon : « Là, on va innover un peu plus parce qu'on va proposer quelque chose de différent pour l'année prochaine. On va faire un gala des Mérites aux deux ans, puis l'année entre les galas, ça sera un autre type d'activité qui va être assez innovatrice et qui va garder l'intérêt du milieu coopératif. Ce qu'on ne veut pas arrêter, c'est la rencontre annuelle des secteurs coopératifs. Il y a beaucoup de petites coopératives qui profitent de l'événement pour se rencontrer. Il y a beaucoup d'affaires qui se font pendant le gala. On ne voulait pas perdre cette occasion de rencontres et de réseautage. Puis, en même temps, on s'est dit que le Mérite coopératif aux deux ans, ça serait normal. Après 10 ans de gala, on commence à avoir fait le tour. Il faut laisser les choses repousser un peu pour pouvoir continuer sur une base régulière. »

Guy Bisailon résume la situation : « La première



Messieurs Jean-Claude Guérard, Guy Bisailon et Luc Labelle au Prix du Mérite 1999.



M. Luc Labelle, p.-d.g du CCQ en compagnie de M. Guy Julien (à gauche), ministre de l'Industrie et du Commerce lors du gala des Prix du Mérite de 2000.



Messieurs Pierre Marin, Louis Ladouceur et Claude Paul-Hus au Prix du Mérite 1999.



Pierre-Alain Cotnoir prononçant une allocution au gala des Prix du Mérite coopératif de 2000.

2000

23 février : Annonce d'une planification stratégique à la CDR.

Mai : Nouvelle politique de rémunération du personnel.

Juin : Création du Fonds de développement coopératif et adoption du renouvellement de la mission de la CDR Montréal-Laval.

Septembre : Première parution du bulletin mensuel Coopoint.

Février : Nomination d'Alban D'Amours à la tête du Mouvement Desjardins.

Décembre : Centième anniversaire de fondation du Mouvement Desjardins.

Mai : La population de l'Inde atteint officiellement le milliard de personnes.

Année	Lauréat	Prix
1996	Coopérative de travail Café Chaos	Relève coopérative du
1996	Jean-Claude Guérard	Coopérateur
1997	Coop des ambulanciers de la Montérégie	Coopérative de l'année
1997	Coop de travail La Puce Ressource informatique	Relève coopérative
1997	Léopold Beaulieu	Bénévole
1997	Yves Delisle	Salarié
1998	Coopérative de travail du Café Campus	Coopérative de l'année
1998	Coop de travail du Pavillon Beauharnois	Relève coopérative
1998	Benoît Lévesque	Coopérateur
1999	Coop de l'École des HEC	Coopérative de l'année
1999	Coop de travail de la Radio de Granby	Relève coopérative
1999	René Daoust	Bénévole
1999	Gilles Tardif	Bénévole
1999	Luc Labelle	Salarié
2000	Coop de soutien à domicile de Laval	Coopérative de l'année
2000	Caisse d'économie Desjardins de la Culture	Coopérative de l'année
2000	Coopérative de travail Capella Technologie	Relève coopérative
2000	Pierre-Alain Cotnoir	Bénévole
2000	Pierre Marin	Salarié
2001	CTA Magnus Poirier	Prix spécial du CA
2001	CTA Entourage	Prix spécial du CA



M. Jacques L'Heureux, président de la Caisse d'économie de la Culture, l'année 2000.



L'orchestre officiel de la CDR, Dixie Quat, 2001.



Au Gala en 1999 à l'Hôtel Delta, nomination du Club des Sages : Louis Ladouceur, Luc Labelle et Pierre Marin.



Au Gala en 1999, l'équipe de la CDR : Germaine Rioux, Chantal Jolicoeur, Guy Bisailon, Nicole Séguin, Claudia Moll et Jean-Pierre Voyer.



Les lauréats du gala des Prix du Mérite coopératif de 2001.



Quelques invités de la CDR lors du gala des Prix du Mérite coopératif 2001.



M. Jean-Claude Guérard remettant le Prix Spécial du C.A de la CDR à messieurs Claude Poirier et Pierre Savard, respectivement p.-d.-g de Magnus Poirier et président de la CTA de Magnus Poirier lors du gala de 2001.

Année	Lauréat	Prix
2001	Coopérative Regard-Action	Relève coopérative
2001	Caisse d'économie Desjardins des travailleurs du Québec	Coopérative de l'année
2001	Graham Weeks	Bénévole
2001	Clément Guimond	Salarié
2002	Fondation	Prix spécial du CA
2002	Fédération des coopératives du Nouveau-Québec	Coopérative de l'année
2002	Coopérative Les Messagers Angus	Relève coopérative
2002	Édith Cyr	Salariée
2002	Louis Ladouceur	Bénévole
2003	Coopérative de solidarité La Maison Verte	Relève coopérative
2003	FÉCHIMM	Coopérative de l'année
2003	Guy Bisailon	Salarié
2003	Nicole Demers	Bénévole
2004	Fédération des coops en milieu scolaire Coopsco	Coopérative de l'année
2004	Coopérative de travail Docushop Angus	Relève coopérative
2004	Guylaine Legault	Salariée
2004	Élise Tessier	Bénévole
2005	Enfancefamille.org	Relève coopérative

2001

Février : Après cinq ans d'existence, le gala des Prix du Mérite coopératif obtient un vif succès en accueillant près de 500 personnes.

Octobre : Première parution de la revue annuelle Coopoint et ouverture du point de services de Laval.

26 novembre : Dépôt du Mémoire sur la politique de développement coopératif.

Mars : Assermentation du nouveau Premier ministre du Québec, Bernard Landry.

Avril : Début du Sommet des Amériques à Québec.

Mars : Les États-Unis ne ratifieront pas le protocole de Kyoto.

Septembre : Attentat contre les tours du World Trade Center.



Les lauréats du Prix des coopératives et coopérateurs de l'année des 10 dernières années, Gala des Prix du Mérite 2005.

Année	Lauréat	Prix
2005	Coopérative de travail du Café Campus	Coopérative de la décennie
2005	Armand Lajeunesse	Prix spécial du CA
2005	Léopold Beaulieu	Coopérateur de la décennie
2005	Jean-Claude Guérard	Coopérateur de la décennie
2006	Cooptel	Coopérative de l'année
2006	Coopérative de services musicaux Le St-Phonic	Relève coopérative
2006	Nancy Neamtan	Salariée
2006	Gérald Larose	Bénévole



Mme Jennifer Roussin du Café Campus remettant le prix à M. Patrice Dupont, président de CoopTel, Gala des Prix du Mérite 2006.



Mme Hélène Simard, p.-d. g. du CQCM en compagnie des nominés de la Coopérative de l'année, Gala des Prix du Mérite 2006.



M. Charles Quirion de la Caisse St-Donat remettant le prix à M. Luc Daoust de la Coopérative Le St-Phonic, Gala des Prix du Mérite 2006.



M. Gérald Larose et Mme. Nancy Neamtan, Coopérateurs de l'année, Gala des Prix du Mérite 2006.

2002

Juin : La CDR déménage dans l'immeuble de la Caisse populaire St-Donat dans l'est de Montréal.

Octobre : 2^e parution de la revue Coopoint sur le thème de l'impact socio-économique des coopératives.

Formation offerte à l'ensemble des conseillers des CDR du Québec sur le nouveau modèle CTA développé par Jean-Claude Guérard et Guy Bisailon.

Février : Signature de la Paix des braves entre Québec et les Cris.

Décembre : Signature par le Canada du Protocole de Kyoto.

Mars : Les États-Unis envahissent l'Afghanistan, début de l'opération Anaconda.

Octobre : Attentats de Bali.



Promotion et diffusion de la formule coopérative : « des outils de communication pour mieux informer »

Contribution de Guy Bisailon

Depuis l'année 2000, la CDR produit un bulletin mensuel et une revue annuelle. Et depuis 2 ans, la revue Coopoint est coproduite par la Zone de coopération. Cette collaboration entre les CDR Outaouais-Laurentides, Lanaudière et Montréal-Laval marque une nouvelle étape dans l'effort de diffusion et de promotion de la formule coopérative.

période de 10 ans de la CDR a été celle de l'innovation et de la création de nouveaux créneaux. Les 5 années qui ont suivi ont été marquées par la transformation du membership et du fonctionnement de l'organisation, une transformation axée sur l'information, la circulation de cette information et la promotion de la formule coopérative elle-même. C'est à ce moment-là qu'on a mis sur pied le bulletin mensuel Coopoint. Bien des gens nous disaient que ça ne se pouvait pas, faire cela à tous les mois sur une base régulière ; mais on l'a quand même réussi.

Après ce succès, pourquoi pas une revue annuelle? On vient de terminer le sixième numéro, on prépare le septième.

Lanaudière et Outaouais-Laurentides aimaient bien la revue Coopoint mais n'avaient pas les moyens de faire l'équivalent de leur côté. On s'est dit : « Pourquoi ne pas le faire ensemble? » Tout ça était fait en utilisant les ressources internes de Montréal-Laval! En répartissant le travail à travers les trois structures, les coûts allaient être partagés et permettre un plus grand tirage et une meilleure distribution de la

Revue. C'est parce qu'il y avait un consensus qu'on l'a fait. S'il n'y avait pas eu de consensus, la Revue n'aurait jamais été faite par la Zone. Elle aurait continué à se faire par la CDR de Montréal-Laval. C'est le type de fonctionnement qu'on aurait voulu voir à la Fédération...

On publie 6000 copies qu'on distribue dans tous les réseaux. Les réactions obtenues depuis les deux dernières années nous confirment que jamais on a eu une diffusion de la formule coopérative de cette qualité, et surtout un tel rayonnement. On savait depuis longtemps qu'on manquait de diffusion. Il faut aller plus loin que le petit cours des HEC sur la formule coopérative si on veut que le modèle coopératif ait un rayonnement au moins équivalent à la formule traditionnelle de l'entreprise. »



Le lancement de la Revue Coopoint 2004-2005.

Les employés de la CDR depuis ses débuts

Bélanger Valérie
 Charron Caroline
 Chaput Nathalie
 Dirieh Hodan
 Dubuc Mariève
 Elkouzi Nada
 Frigon Véronique
 Hébert Michel
 Hébert Pierre
 Hoffman Charles
 Jolicoeur Chantal
 Khuong Lu-Loan
 Labelle Luc
 Leboeuf Marc-André
 Leduc Marie-Pierre
 Ly Chandy
 Meury Catherine-Amélie
 Michaud Stéphane
 Moll Claudia
 Montpetit Ginette
 Mouafikoune Ahde
 Novac Luminita
 Ouimet Éliane
 Pachon Lina
 Perreault Louise
 Perrier Nicole
 Richer Marie-Claude
 Riendeau Esther
 Rioux Germaine
 Roussin Richard
 Roy Sylvie
 Roy Stéphanie
 Séguin Nicole
 Vincent Paul
 Voyer Jean-Pierre

Claudia Moll et Nada Elkouzi, toute deux employées de la CDR.



Mme Chantal Jolicoeur, agente de développement à la CDR de Montréal-Laval.



M. Jean-Claude Guérard, président de la CDR recevant l'Ordre du Mérite Coopératif québécois en compagnie de l'équipe de la CDR en mai 2001.



Charlie et ses Dames lors d'un souper traditionnel au Hélène de Champlain, avant les vacances.



Équipe de la CDR en 2006.

2003

Février : Le 7^e banquet des Prix du Mérite coopératif se tient à l'hôtel Wyndham devant quelque 700 participants.

Mai : Nouvelle entente concernant Campus Coopératives.

12 août : Consultations sur le membership et la composition du conseil de la CDR.

Août : Signature du protocole d'entente donnant naissance à la Zone de coopération entre les CDR Outaouais-Laurentides, Lanaudière et Montréal-Laval.

Octobre : Le fonds FORDEC est créé.

Avril : Élection des Libéraux de Jean Charest.

Mars : Épidémie du SRASS.

Juin : En Chine, le barrage des Trois-Gorges est complété.



Quelques membres de la CDR lors de son assemblée générale annuelle de 2003.

L'assemblée générale de la CDR en 2003.



L'assemblée générale de la CDR en 2005.

**Créer, innover, développer.
L'avenir appartient à la coopération.**

La CDR Montréal-Laval est l'œuvre de ses artisans. Soutenue par des partenaires indéfectibles tout au long de ces vingt ans, la CDR doit sa réussite au savoir-faire et aux idées inspirées de toute une constellation d'individus qui ont gravité autour de la coopérative de travail à travers le temps. Pour cette dernière discussion, laissons à Pierre Marin, Armand La Jeunesse et Pierre Sylvestre, le soin de nous faire part de leur regard rétrospectif sur ces deux décennies, et même au-delà...

Pierre Marin : « Je dirais que ça a été une construction lente. Comme toutes les organisations associatives, la vie de la CDR était rythmée par des crises financières, rarement par des crises politiques. Au contraire, tous les militants qu'on a réussi à réunir autour de la CDR au fil du temps, pendant ces 20 années, étaient tous des gens qui souhaitaient que cela fonctionne, mais, évidemment, avec des intérêts particuliers. »

Armand La Jeunesse : « La mobilisation des forces n'est pas complétée à ce jour. Je dirais tout de même de l'origine des CDR et de la santé du mouvement coopératif d'il y a 20 ans à aujourd'hui, qu'il y a des pas de géant qui ont été faits. Et ils vont continuer de se faire. Dans Lanaudière, on vient de lancer une formation en démarrage d'entreprises coopératives au niveau des secteurs professionnel et régulier du secondaire dans

les centres de formation professionnelle. Il y a 5 ans à peine, ça aurait été une utopie de penser des choses semblables. Alors, si aujourd'hui c'est faisable, en collaboration et en partenariat avec l'ensemble du réseau, moi, j'ai bien confiance qu'on en arrive bientôt à une plus grande efficacité, à une plus grande visibilité, à une plus grande diffusion, en réseau plus serré que ce qu'on a connu dans le passé. Mais il fallait faire nos propres expériences pour en arriver à ça. Peut-être, bien modestement, par la présence de la Zone (de coopération), on a fait la démonstration que c'est plus rentable d'opérer de cette façon.

La solidarité est un outil moderne pour répondre aux besoins des communautés - surtout dans l'actuelle conjoncture de brassage économique et environnemental - et de la « relève entrepreneuriale » du Québec en quête d'outils plus appropriés. Je ne vois pas comment un outil coopératif comme la CTA ne pourrait pas prendre sa place, il me semble que cela va de soi. Et l'avènement de formules comme les coopératives de solidarité a fait la preuve qu'on est capable d'ajuster le modèle aux réalités les plus proches de ce qui se vit actuellement au Québec et dans l'ensemble du pays. Et quand on rencontre les amis des autres pays, ils nous disent :



Les 3 comités de travail du Conseil d'administration réunis pendant 3 jours.

2004

Mars : Réforme importante du RIC. La CDR demeure insatisfaite face à la mesure adoptée.

Mai : Chantal Jolicoeur remplace Guy Bisailon à la direction générale de la CDR.

Octobre : Jean-Claude Guérard quitte la présidence de la CDR et Guy Bisailon lui succède.

22 décembre : Adoption d'une mesure fiscale particulière pour les CTA.

La CDR investit les instances régionales comme le Centre local de développement de Laval et la Conférence régionale des élus de Montréal.

Février : Jean Chrétien et Paul Martin devant la Commission Gomery.

Juin : Référendum sur les « défusions » municipales. Réélection des Libéraux de Paul Martin.

Mars : Attentats de Madrid, faisant près de 200 morts.

Décembre : Un violent séisme engendre un tsunami dans l'Océan Indien.

« Comment ça se fait qu'on n'a pas ces modèles-là chez-nous? » C'est au Québec que ça s'est fait! Parce qu'on a cette capacité d'innover, de créer et de développer au maximum. Alors oui, on va y arriver, sûrement! »

Pierre Sylvestre : « On n'a pas encore convaincu tout à fait les acteurs économiques de l'importance des coopératives et de l'importance de cette formule-là. Je crois que la coopérative de travailleurs, qu'elle soit actionnaire ou non, n'a pas donné toute sa mesure encore. C'est pour cela que la CDR est toujours utile et indispensable. Je pense que la CDR saura faire valoir qu'il est important de développer toujours davantage de coopératives.

Pour moi, ça reste toujours une formule d'avenir. Elle a tout un potentiel d'utilité et c'est une façon de s'organiser qui est

très satisfaisante pour l'individu. Il y a aussi des coopératives qui sont très efficaces sur le plan économique, plus efficaces que d'autres entreprises privées dans le même domaine. Mais on a l'impression qu'elles ne le sont pas parce que les gens vont dire de l'extérieur que c'est un nid de chicanes. C'est ça, la démocratie, c'est parce qu'il y a des chicanes qu'on en arrive souvent à la meilleure décision quant à la gestion de l'entreprise. C'est un exemple de démocratisation de l'économie. On va y venir, à une plus grande démocratisation de l'entreprise, et une des voies, c'est la coopérative. »

Pierre Marin : « Je suis anti-capitaliste, j'ai de la haine pour le système capitaliste. J'ai fait comme tout le monde, j'ai

La solidarité est un outil moderne pour répondre aux besoins des communautés - surtout dans l'actuelle conjoncture de brassage économique et environnemental - et de la « relève entrepreneuriale » du Québec en quête d'outils plus appropriés.

Armand La Jeunesse

fait de l'action politique pour développer des façons de vivre qui soient plus conformes aux aspirations humaines. Je crois que le système capitaliste est provisoire, est temporaire. Il existe depuis peu d'années finalement, et puis il va mourir un jour. J'ai trouvé dans la coopération un moyen utile, efficace, concret, pragmatique, de gagner du terrain, de prendre de l'espace, c'est-à-dire de vivre conformément à mes idées. À chaque fois, qu'on crée une coopérative, à chaque fois qu'on grossit, qu'on développe une coopérative, on prend de l'espace qui était autrefois utilisé au profit des capitalistes. Alors, ça a été ça ma vie, ma vie à partir de ce que je crois profondément. J'ai trouvé dans le développement de la coopération, dans le travail dans une coopérative d'abord, et puis dans le développement d'autres coopératives, un bon moyen de lutter efficacement pour le bien commun, pour que l'avenir de nos enfants soit meilleur que celui que nous avons connu. C'est con hein? (rires) »



Les coopératives assistant à la formation sur la nouvelle Loi des coopératives en janvier 2006

*On va y venir, à une plus grande
démocratisation de l'entreprise, et
une des voies, c'est la coopérative.*
Pierre Sylvestre

2005

Février : Dépôt du mémoire sur le RIC.

Mai : La Zone de coopération devient un OBNL.

9 juin : Retrait de la CDR de la Fédération des CDR du Québec.

10 novembre : Lancement conjoint de la 5e revue annuelle Coopoint, produite par la Zone de coopération. Tirage à 6000 exemplaires.

17 novembre : Nouvelles dispositions de la Loi des coopératives.

50e parution du bulletin mensuel Coopoint.

Juin : Loi reconnaissant les mariages entre conjoints de même sexe.

Novembre : André Boisclair devient le chef du Parti Québécois.

Février : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Août : L'ouragan Katrina ébranle les états de la Louisiane et du Mississippi.

Remerciements

Pour leurs témoignages :

Léopold Beaulieu
Guy Bisailon
Jean-Claude Guérard
Armand La Jeunesse
Pierre Marin
Richard Roussin
Pierre Sylvestre
Élise Tessier
Graham Weeks

Pour son soutien :

La Caisse d'économie Solidaire Desjardins



2006

10e gala des Prix du Mérite coopératif. Le Café Campus est nommé «Coopérative de la décennie» et les coopérateurs de la décennie sont Léopold Beaulieu et Jean-Claude Guérard.

Mars : 20e anniversaire de la CDR Montréal-Laval.

Intensification des liens de la Zone de coopération.

Modification des règlements de régie interne.

Janvier : Élection des Conservateurs de Stephen Harper.

Mars : Annonce de la vente d'une partie du Mont-Orford à des intérêts privés.

Juillet : Début du plus récent conflit israélo-libanais.

Décembre : Exécution de Saddam Hussein, ancien dictateur de l'Irak.

agir

Une équipe compétente

**Une approche pour bâtir votre projet,
votre réseau, votre quartier**

Un réseau unique de partenaires financiers



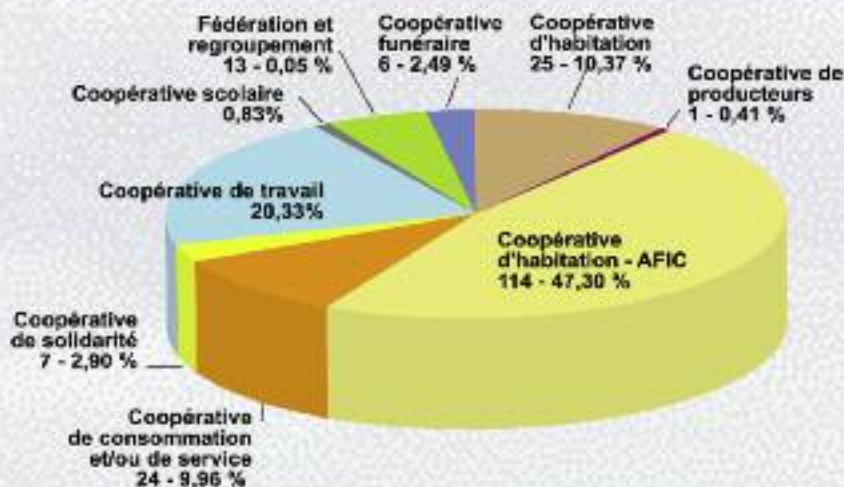
20 ans de coopération, ça se célèbre!

La Caisse d'économie solidaire est fière d'accompagner plus de 80 coopératives dans la grande région métropolitaine.

Au Québec, notre caisse réunit 2352 entreprises collectives, presque une sur quatre appartient au réseau coopératif.

Bon anniversaire!

Nombre de coopératives financées



Montréal : 514 598-2122
ou 1 877 598-2122
www.cecosol.coop



Desjardins
Caisse d'économie solidaire



6879, rue de Marseille
Montréal (Québec) H1N 1M8
Téléphone : 514-340-6056
Télécopieur : 514-340-6023
www.cdr.coop info@cdr.coop